Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_152-DE

DCM DU 4 JUIN 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.152*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **4 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle Méliès (Espace intergénérations, rue des écoles), la salle du Conseil en mairie étant actuellement indisponible.

Date de convocation : 29 mai 2026 - Date d'affichage : 8 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Alain CLÉRY, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Patrice RUBERTI, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD et Merlene DESILES.

5 excusés : Messieurs Christophe GAUTIER, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Elsa RUCKERT et Julie AUBAUD.

1 absent : Monsieur Yannick DANTON

5 pouvoirs : Messieurs Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Anne BOUCARD) et Mesdames Elsa RUCKERT (qui a donné pouvoir à Karen CHESNAIS-GIRARD) et Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES).

Secrétaire de séance : Valentin LEMIÈRE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_152-DE

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉSIDENCE « VAL DE CHEVRÉ »

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 ;

VU la délibération n°2025-197 du Conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté en date du 25 novembre 2025 portant modification de l'intérêt communautaire, actant le rattachement de la résidence Val de Chevré et fixant la composition de son Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT le renouvellement du Conseil municipal résultant des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;

Madame Anne-Laure OULED-SGHAÏER, 1ème Adjointe en charge des Solidarités Ressources humaines, Égalité femmes-hommes, Gens du voyage, informe l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de ses partenariats institutionnels, la commune de Liffré est appelée à être représentée au sein de divers organismes extérieurs.

Par délibération en date du 25 novembre 2025, le Conseil Communautaire a acté la modification de l'intérêt communautaire de Liffré-Cormier Communauté, approuvant le rattachement de la Résidence Val de Chevré et fixant la composition de son Conseil d'administration. En effet, par cette délibération, Liffré-Cormier et la Résidence ont validé le projet de création d'un Service d'Autonomie à Domicile (SAD) mixte localisé à Liffré, afin de permettre le maintien d'un service public répondant aux besoins des bénéficiaires et des patients du territoire.

La composition du conseil d'administration de la Résidence est ainsi définie :

- 3 élus de Liffré-Cormier Communauté, dont un élu de La Bouëxière qui assurera la Présidence du Conseil d'administration conformément aux statuts de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EPHAD),
- 2 élus de la commune de La Bouëxière,
- 1 élu de la commune d'implantation du futur SAD,
- 3 représentants du Conseil départemental,
- 4 représentants des usagers (deux résidents de l'EHPAD, membre du conseil de la vie sociale, un bénéficiaire du futur SAD et une famille de résidents),
- 3 représentants du personnel (1 représentant des professionnels de l'EHPAD, 1 représentant du futur SAD et le médecin coordonnateur),
- 2 personnes qualifiées.

Dans ce cadre, et consécutivement au renouvellement de mandat, il y a lieu de désigner un représentant du Conseil municipal de la ville de Liffré au sein du Conseil d'administration de la Résidence « Val de Chevré ». Il est proposé de désigner Madame Chantal FRANCANNET.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une désignation de représentation. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou désignation de représentation, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_152-DE

Avant de procéder à la désignation, il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de recourir ou non au scrutin secret pour la désignation de ses représentant au sein du Conseil d'administration de la Résidence « Val de Chevré ». L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote au scrutin secret et de voter à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE Madame Chantal FRANCANNET comme représentante du Conseil municipal de la ville de Liffré au Conseil d'administration de la Résidence « Val de Chevré ».

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr